Pierre NOTHOMB

HENRY CARTON DE WIART

EXTRAIT DU *CORRESPONDANT*

(10 MARS 1917)

PARIS
LOUIS DE SOYE, IMPRIMEUR
18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES, 18

—

1917

M. HENRY CARTON DE WIART

Aucun homme d'Etat n'a fait preuve de plus de vigilance et de vigueur dans la tâche, si utile à la cause commune des Alliés, qui consiste à suivre au jour le jour les attentats au Droit des gens et les calomnies de nos ennemis et à les dénoncer aux gouvernements et à l'opinion par une propagande incessante. Cette protestation du Droit violé, qui ne permet pas un seul jour au mensonge de s'appeler la vérité et qui empêche la prescription de couvrir les forfaits perpétrés contre les conquêtes morales de la civilisation, ne supplée pas, et n'entend pas suppléer, à l'action militaire. Mais elle la complète. Elle l'encourage. Elle l'entretient. Elle la développe. Elle lui donne toute sa grandeur et sa beauté.

Indépendamment même de ses titres officiels, M. Henry Carton de Wiart était bien qualifié, tant par ses traditions familiales que par son rôle national d'avant-guerre, pour servir utilement la Belgique dans cet infatigable « recours au Droit ». Sa famille, foncièrement belge, réalise très bien le type de cette « noblesse de robe » à laquelle se rattache d'ailleurs presque toute l'aristocratie des anciens Pays-Bas

L'hôtel de ville d'Ath conserve, sous forme d'archives, de portraits, de diplômes, d'adresses enluminées et versifiées, le souvenir de plusieurs des aînés de cette lignée qui exercèrent des charges considérables dans la magistrature ou dans le gouvernement de la « Châtellenie ». L'un de ces aînés, Léon François, *primus* de l'Université de Louvain en 1708, était « pensionnaire » de la ville d'Ath, lorsqu'il vint s'établir à Bruxelles, où résidait la famille Van der Noot, à laquelle il s'était allié. Depuis lors, la famille Carton de Wiart, inscrite à l'un des sept lignages patriciens de Bruxelles, est demeurée fidèle à la capitale, et on retrouve, dans l'histoire bruxelloise, maintes traces de sa participation aux affaires publiques. C'est à un grand-oncle du ministre actuel, Henri Van der Noot, que revient la gloire d'avoir été

l'organisateur et l'artisan principal de cette révolution brabançonne de 1789, qui libéra les Pays-Bas du Sud du joug de la domination autrichienne et aboutit à la fondation de l'éphémère « République des Provinces Belgiques Unies », — sorte de prologne de l'Indépendance belge.

Quarante ans plus tard, lors des journées de septembre 1830, qui assurèrent définitivement cette indépendance, Alexandre Carton de Wiart, le grand-père du ministre, fut appelé par ses concitoyens au commandement de la première compagnie de la garde civique de Bruxelles. C'est en cette qualité qu'il eut l'honneur, l'année suivante, de commander l'escorte du roi Léopold I[er], dans la courte campagne militaire dite de Louvain.

Son fils, inscrit au barreau de Bruxelles, partageant l'année entre la capitale et un charmant village de la vallée mosane, Hastière par delà, dont il avait fait son séjour favori, il mena jusqu'à son décès, survenu en 1895, une existence utile et calme, à l'abri des ambitions et des orages. La seule campagne publique à laquelle il prit part fut celle destinée à défendre et à propager l'idée de la Représentation proportionnelle. Il voyait dans cette réforme que son fils Henry devait contribuer si activement à introduire dans le droit public belge un moyen d'atténuer les dangereux à-coups des luttes des partis dont il déplorait la violence.

De ses six fils, dont Henry était le troisième, deux : l'aîné et le plus jeune, moururent prématurément. Les quatre autres ont rempli des carrières très diverses. Le second, René, choisit le métier des armes et mourut en Egypte avec le titre de bey et les galons de lieutenant-colonel en 1906, âgé de 38 ans à peine. Quant aux frères puînés du ministre actuel, l'un, Maurice, entré dans les Ordres, est chanoine honoraire de Namur, prélat de Sa Sainteté et secrétaire de l'archevêché de Westminster. On lui doit, pour une très grande part, la création, aux portes de Londres, du magnifique hôpital catholique de Dollis Hill. L'autre, Edmond, venait d'être nommé, bien jeune encore, professeur à l'Université de Louvain, lorsque Léopold II l'enleva à sa chaire pour lui confier la direction de son cabinet, qu'il garda jusqu'à la mort du Souverain.

Ces quelques indications permettent déjà d'apprécier l'atmosphère de ce foyer tout imprégné d'influences chrétiennes et patriotiques. La sollicitude d'une mère admirable, dont l'action se prolonge encore aujourd'hui, y complétait la direction d'un père austère et probe, attentif à conduire les siens dans le sillon traditionnel de foi, d'honneur et de travail où il s'était lui-même engagé. Né à

Bruxelles en 1869, Henry fera ses « humanités », comme les a faites son père, à l'internat des Jésuites d'Alost, puis au vieux collège Saint-Michel de Bruxelles, qui est logé dans l'ancien hôtel du comte de Hornes, une des plus illustres victimes du duc d'Albe. A la fois sanguin et nerveux, ardent au jeu comme au travail, le jeune collégien révèle bientôt les qualités et l'exubérance d'une nature à la fois réfléchie et passionnée, accueillante à toutes les impressions du dehors et à tous les sentiments du dedans. Tout l'émerveille et l'attire. La littérature, la science, les arts, les sports le sollicitent à la fois. A seize ans, lorsqu'il sort de rhétorique, lesté du prix d'excellence et d'un grand prix d'improvisation dont il est le premier titulaire, il a dévoré déjà toute la bibliothèque d'Alexandre, l'homme de 1830. Il y a ajouté des auteurs plus récents, et surtout les historiens qu'il goûte à l'extrême : Froissart, Commines, Augustin Thierry, Montalembert, Léon Gautier. Il en fait les compagnons favoris de ses vacances. Pour sa soif de tout connaître et de tout comprendre, rien de ce qui a été fait ou écrit, supposé ou cru, aucune des lois qui régissent le domaine de la matière ou celui de la pensée, rien n'est indifférent ou étranger. On devine qu'une telle ivresse d'imagination dut inquiéter plus d'une fois les bons Pères. Elle déborde volontiers sur le monde entier et associe à ses désirs le temps et l'espace, les héros de jadis et de naguère.

La réalité est plus prosaïque. Au dix-neuvième siècle, pour un jeune Bruxellois, à peine échappé de rhétorique, elle se manifeste, non pas sous la forme d'exploits chevaleresques et de « rudes trépignées », mais sous l'aspect de cours à suivre et de diplômes à conquérir. Le jeune Carton de Wiart suivra donc les cours et conquerra tous les diplômes qu'il faudra, mais sans abdiquer jamais le droit de s'échapper de la rigueur des programmes, et dût-il s'exposer à être taxé de vagabondage intellectuel en laissant volontiers courir sa pensée hors de tous les chemins battus.

Après une année de philosophie à l'Institut Saint-Louis et deux années de droit à l'Université libre de Bruxelles, où les leçons de science pénale et d'anthropologie criminelle, professées par le savant et éloquent professeur Prins, déterminent chez lui un nouveau courant d'attraction et de recherches, il part pour Paris où, pendant quelque six mois, il butine parmi les cours du Collège de France, de l'école libre des Sciences politiques et de l'Institut catholique Il demande à la fois des sujets d'études à l'enseignement de M Boutmy et des conseils à la bienveillance de Mgr d'Hulst. Admis dans l'intimité de celui-ci, il devine et il

admire cette âme apostolique et ardente qui se cache sous la réserve et la raideur d'une allure tout aristocratique : un volcan sous un glacier. Sa curiosité des choses de la criminologie l'entraîne aussi régulièrement aux leçons pratiques de médecine légale qu'un autre maître subtil, Brouardel, donne plusieurs fois par semaine à la Morgue de Paris. Au Palais de Justice, il écoute et observe les maîtres du Barreau parisien. Enfin, les loisirs dont il dispose, il les donne, en s'y mêlant un peu, au mouvement littéraire et artistique qui s'agite dans les cénacles de la rive gauche, alors en pleine ébullition symbolique.

Est-ce pour contrôler les impressions si variées d'un tel contact avec Paris qu'il va achever cette année d'études à l'université allemande de Bonn? Le principal intérêt qu'il y trouve c'est de s'initier aux querelles de la sociologie allemande, qui commencent à prendre leur plein essor.

Au retour de ces voyages, notre écolier nomade rentre définitivement au foyer et, après avoir passé à Bruxelles, en juillet 1890, son dernier examen de docteur en droit, il aborde la vie active avec tout l'entrain de ses vingt-et-un ans qui viennent de sonner.

⁂

Quiconque prétendra connaître l'évolution des idées et des sentiments en Belgique pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle devra, dans cette étude, réserver une place de premier plan à une personnalité composite difficile à classer, et qui s'est d'ailleurs toujours dérobée à tout classement. Nous voulons parler de M. Edmond Picard. Jurisconsulte doué d'un coup d'œil hardi et sûr, à l'activité vraiment prodigieuse (les 120 *in-quarto* de ses *Pandectes Belges* suffiraient à en témoigner), — écrivain touche-à-tout, combatif par tempérament, original et même paradoxal par habitude, — amateur et critique d'art acquis d'avance à tous les mouvements d'avant-garde, — homme politique d'une indépendance irréductible et se plaisant à jouer les rôles d'enfant terrible au sein des groupes ou des partis séduits par l'espoir d'attacher à leur fortune un aussi beau talent (le parti socialiste en fit un jour l'expérience à ses dépens!), M. Edmond Picard, aujourd'hui octogénaire, a exercé une très grande et souvent très salutaire influence sur la jeunesse intellectuelle belge. Il est douteux que nul ait contribué plus que lui à éveiller et à développer dans cette jeunesse le sentiment national.

Par certains de ses aspects, cette personnalité répondait trop bien à ses propres aspirations et à ses propres velléités pour que

le jeune Carton de Wiart, lorsqu'il se trouva en 1890, et dès l'âge de sa majorité, lesté de son diplôme de docteur en droit, hésitât à choisir un tel « patron » pour le guider dans ses débuts au barreau de Bruxelles. Reçu à bras ouverts, et traité bientôt en stagiaire favori, le jeune homme, que l'étude et le labeur ne rebutent pas, est associé aux recherches, aux procès, aux publications du grand avocat qui occupe à cette date, et sans conteste, la première place parmi ses confrères belges.

Après avoir plaidé à ses côtés le matin, après l'avoir secondé dans la préparation de ses dossiers comme dans la rédaction du *Journal des tribunaux*, où maintes études sur des problèmes de droit et des questions judiciaires portent sa jeune signature, Henry Carton de Wiart participe, le soir venu, à la vie brillante et un peu grisante que l'*Amiral* (c'est de ce titre qu'Edmond Picard se laisse volontiers appeler, en souvenir de ses premières années passées dans la marine) entretient autour de lui, dans son somptueux hôtel de la « Toison d'or » où les poètes, les peintres, les musiciens trouvent toujours bon accueil et table ouverte. C'est là que se rencontrent, — côte à côte avec de vieux amis du maître de céans : avocats tels que Jules Lejeune son ancien « patron », Paul Janson et Alexandre de Burlet ; magistrats tels que les conseillers d'Hoffschmidt, Beltjens et de le Court, — des écrivains comme Camille Lemonnier, Emile Verhaeren, Maurice Maeterlinck, Octave Maus, Jules Destrée, des sculpteurs comme Constantin Meunier et Vanderstappen, des peintres comme Félicien Rops, Claus et Theo Van Rysselberghe, des artistes de la *Monnaie* comme Rose Caron ou Georgette Leblanc.

Le danger même d'un milieu aussi varié est ce qui en fait l'attrait : c'est-à-dire l'éclectisme qu'on y respire à pleins poumons et certaines tendances à un esthétisme sans frein à quoi on y est inconsciemment exposé. Contre de telles tendances, le jeune stagiaire se trouve heureusement prémuni par la forte trempe de ses traditions familiales et religieuses. Ce sont celles-ci et non celles-là dont on découvre l'influence dans sa participation aux polémiques courtoises que provoquent les théories artistiques et littéraires à la mode : naturalisme, symbolisme, impressionnisme. Une petite revue alerte et spirituelle que Carton de Wiart fonde en 1891 avec son ami Firmin Van den Bosch a repris la devise de la *Jeune Belgique* de Max Waller : *Ne crains !* mais elle y ajoute deux mots qui en complètent et en limitent la portée : *Fors Dieu.* Si elle traite sans aucun respect les vieux poncifs d'un classicisme rétrograde qui dominent encore à cette date tout l'enseignement littéraire en Belgique, surtout dans les collèges ecclésiastiques,

en même temps, du même estoc, elle assomme sans merci le naturalisme de l'école de Zola. Elle dénonce les périls du dilettantisme. Elle se méfie du cosmopolitisme et veut que la renaissance littéraire, tout comme la réforme sociale, dont elle n'est qu'une des branches maîtresses, ait des racines profondément nationales.

Surtout, le *Drapeau* prétend entraîner la jeunesse catholique belge au « bon combat » pour cette évolution qui s'accuse de plus en plus en matière d'art, de littérature, de sociologie et dont une sorte de timidité invincible, encouragée par des directions prudentes jusqu'à la stagnation, la tient jusqu'à ce moment éloignée. « Tout autour de nous, écrit M. Carton de Wiart, apparaissent des formes et des idées nouvelles, où fermentent des germes inconnus. Les jeunes catholiques que nous sommes ne doivent ni s'effrayer ni même s'étonner de cette germination incessante de l'humanité. Elle est dans l'ordre. Ils doivent en pénétrer le mystère et en utiliser les énergies. Aucune tendance de leur temps ne doit leur rester indifférente, puisqu'il leur appartient, selon leur pouvoir, de diriger ces tendances dans le sens de l'éternelle vérité. » Le conseil qu'il donne ainsi aux autres, il y est lui-même très attentif. On en retrouve le constant souci dans de nombreuses conférences sur les sujets les plus variés, faites au *Jeune Barreau* de Bruxelles ou à la tribune des cercles de jeunes gens. Cette préoccupation apparaît non moins nettement dans des essais de critique littéraire et historique, tels que *les Confins de la littérature et de la science* et dans *les Caractères de l'ancienne littérature belge* qui paraissent à Gand en 1891. La même année, M. Carton de Wiart publie sous le titre *Contes hétéroclites* une série de nouvelles dont la « manière » s'apparente à celles de Villiers de l'Isle Adam et de Barbey d'Aurevilly, mais qui ajoutent à l'élégance un peu apprêtée de la forme l'obsession évidente d'une thèse à défendre ou d'un abus à combattre. Parmi ces nouvelles, l'une, *la Onzième plaie de l'Egypte*, est une cinglante satire des mœurs du journalisme; une autre, *le Patrimoine des pauvres*, est une critique à la fois plaisante et véhémente qui oppose au mécanisme compliqué, coûteux et maladroit de l'assistance publique le rôle simple et discret de la véritable charité. Jusque dans les poèmes que le jeune écrivain donne à cette date à quelques revuettes de Paris, de Bruxelles ou de Gand, le prosélytisme perce à tout propos, au point que le vers cesse parfois d'être poétique pour devenir oratoire. De toute évidence, cette littérature tourne à la politique.

*
* *

Jusqu'aux environs de 1890, tout le débat politique s'est poursuivi en Belgique entre les deux grands partis historiques qui, après avoir conclu entre eux « l'union sacrée » durant la période d'organisation du jeune royaume, s'étaient retranchés, à partir de 1846, dans leurs camps respectifs. Fortement organisés, ces partis, dont Jules Malou et Frère-Orban sont, jusqu'à cette date, les personnalités les plus représentatives, se livrent d'âpres et continuels combats et le corps électoral alterne entre eux ses faveurs. Le parti *conservateur* ou *catholique* a surtout pour lui le clergé, l'aristocratie et les campagnes. L'autre, le parti *libéral*, teinté d'une nuance anticléricale de plus en plus foncée, recrute la plupart de ses adhérents dans la bourgeoisie des villes, principalement en pays wallon. Cependant, vers la même époque, la question ouvrière prend une acuité que ni l'un ni l'autre de ces partis n'a prévue. L'ordonnance des vieux cadres semble d'autant plus compromise que le parti « libéral », qui a perdu la majorité en juin 1884, est entraîné, par son avant-garde radicale, à contracter, tout au moins sur le terrain communal, des alliances ou des « cartels » avec le socialisme naissant, afin de pouvoir renverser ainsi la masse solide du parti conservateur. Par un phénomène de réaction aisé à comprendre, la droite est d'autant moins disposée à faire accueil aux idées de réforme électorale et d'intervention légale en matière sociale qu'elle espère bien, par cette intransigeance, détacher du camp libéral, pour les rallier à ses rangs, des familles nombreuses et influentes appartenant au monde de la finance et de la grande industrie. Cette pensée d'une « concentration des centres » n'est pas étrangère aux conceptions de M. Woeste, qui est devenu peu à peu le vrai chef de la droite et qui ne montre pas moins d'ardeur et de talent à combattre les idées démocratiques qu'à défendre les libertés religieuses en matière d'association et d'enseignement. Elle est préconisée plus ouvertement encore par un autre député de droite, M. de Smet de Naeyer, industriel gantois, qui cherchera à la réaliser quelques années plus tard, lorsque Léopold II, dont cette « politique d'affaires » sert les vastes desseins, lui confiera la formation d'un nouveau cabinet, à la chute de M. Beernaert.

En 1890, c'est ce dernier, homme d'Etat d'une belle envergure, mais parfois un peu timoré, qui tient la barre du gouvernement. Il l'a prise dès 1884. Il la conservera jusqu'en 1894. Mieux que personne, il connait les dangers de ces formules chères à sa majorité censitaire et aux comités à peu près immuables d'où elle

émane. Mais il doit compter avec cette majorité. De temps en temps, il donne un coup de barre vers le large. Mais chacune de ces expériences, qui a permis à la droite parlementaire d'entendre de plus près les grondements de l'océan, semble avoir redoublé ses répugnances plutôt qu'elle n'a accru ses audaces.

Au printemps de 1891, un événement dont l'impression ne fut peut-être ressentie nulle part aussi vivement qu'en Belgique vient éclairer la situation : c'est la promulgation de la fameuse Encyclique de Léon XIII sur la *Condition des ouvriers*.

C'est sous cette impression que s'ouvre en septembre, à Malines, un Congrès général des œuvres catholiques. Les conservateurs qui ont arrêté le programme de cette assemblée et qui en dirigent les débats voient avec inquiétude s'y révéler un « esprit nouveau » auquel l'*Encyclique* sert d'argument et d'occasion. Il est représenté par de jeunes catholiques qui ne redoutent même pas l'épithète de *démocrates*, par laquelle les Anciens ont cru les décourager ou les disqualifier. Certes les uns comme les autres sont d'accord pour aller « au peuple ». Mais les conservateurs tiennent uniquement pour les vieilles méthodes de l'aumône et du patronage. Tout au plus permettent-ils à l'Etat de reconnaitre, de protéger, de « subsidier » les initiatives particulières. Ils lui dénient le droit de se substituer à elles, voire même de les réglementer. De leur côté, les « démocrates » invoquent la doctrine scolastique du « droit à la vie » et en réclament l'application à la société moderne où l'égoïsme des hommes, aidé par le régime du libéralisme économique, expose à « une misère imméritée » tant de « travailleurs isolés et sans défense ». Ils veulent, suivant une autre formule célèbre, que « la loi devienne la conscience de ceux qui n'en ont pas ». Education morale et religieuse, organisation professionnelle, législation sociale, tel est le programme nouveau qu'ils arborent au grand effroi de leurs aînés.

Parmi ces jeunes, Henri Carton de Wiart est un des plus ardents. Les débats du Congrès de Malines l'ont mis en rapports d'une intimité étroite avec deux autres avocats bruxellois, plus âgés que lui de quelques années et, comme lui, anciens élèves du collège Saint-Michel de Bruxelles : Léon de Lantsheere et Jules Renkin. Au lendemain même du Congrès, tous trois se concertent. Ils sont unis par les mêmes idées et les mêmes aspirations, et constituent un faisceau désormais indivisible. A trois, ils fondent, dès l'automne de 1891, un journal hebdomadaire, organe de doctrine sociologique et de polémique politique : l'*Avenir social* qui deviendra, à partir de 1895, la *Justice sociale*, avec cette devise évangélique arborée en manchette : « Cherchez d'abord le royaume

de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît ».

Tous trois, ils auront bientôt l'honneur de représenter l'arrondissement de Bruxelles à la Chambre des Représentants. Ils y formeront le premier noyau de cette « jeune droite » dont les idées s'imposeront peu à peu à la Droite tout entière. Tous trois, ils seront appelés à participer au Gouvernement. A tour de rôle, ils y exerceront les éminentes fonctions de Ministre de la Justice.

Dans ce jeune trio, Léon de Lantsheere fait en quelque sorte figure de Mentor. Il est lui-même fils d'un ancien ministre de la Justice qui occupe à ce moment la présidence de la Chambre des Représentants. Tous ceux qui ont approché cette forte personnalité, qu'un mal implacable devait, vingt années plus tard, conduire prématurément au tombeau, ont reconnu en Léon de Lantsheere un cerveau d'une puissance vraiment exceptionnelle, auquel les plus hautes spéculations de la philosophie, de la science et de l'art étaient également familières. Mais sa nature un peu nonchalante s'accommodait mieux de la méditation et du travail solitaire que des luttes du prétoire et du forum

D'un caractère plus énergique, d'une éloquence plus martelée, d'une imagination plus réaliste, Jules Renkin, qui continue à donner sa mesure au sein du Cabinet actuel dans l'administration de la grande colonie du Congo qu'il a profondément et définitivement marquée de son empreinte, dans la direction aussi de cette admirable guerre africaine dont on lira l'histoire avec étonnement, représente plutôt dans ce triumvirat la solidité imperturbable des convictions, la force de l'attaque et celle de la résistance.

A côté de cet inséparable « frère d'armes » et uni à lui par un accord de principes qui ne se démentira jamais, Henry Carton de Wiart est plutôt le soldat, — ou mieux le chevalier, — qui préfère les coups d'épée aux coups de boutoir. Sa vivacité d'esprit est doublée d'une rare facilité et maîtrisée par une grande force de travail.

La collection de l'*Avenir social* et de la *Justice sociale* résume les premiers efforts de ce petit groupe autour duquel se presse bientôt toute une jeunesse enthousiaste appartenant au clergé, aux carrières libérales comme aux professions manuelles. Elle illustre d'une documentation précieuse toute l'histoire de l'évolution des idées et des œuvres en Belgique. On y voit se préciser, en conflit avec le libéralisme économique qui domine jusqu'à ce moment l'action des vieux partis, en face du socialisme qui propage ses thèses révolutionnaires fondées sur la lutte des classes, tout le programme d'un ordre social nouveau, inspiré et pénétré de l'esprit chrétien. La limitation des heures de travail, l'assurance obli-

gatoire, la fixation d'un minimum de salaire ne l'effrayent point. Au « laisser faire, laisser passer », l'*Avenir social* oppose les nécessités objectives et pressantes de la famille ouvrière. A l'internationalisme, il répond en insistant sur les caractères particuliers et les exigences de cette « âme belge » formée par une longue solidarité historique et sociale. Il prône l'étude de ce passé. Il recommande aussi l'enseignement apologétique. « Le progrès des connaissances religieuses, écrit M. H. Carton de Wiart, doit accompagner le développement de l'esprit. Sinon leur pauvreté, trahissant nos aspirations et nos besoins, provoque une rupture d'équilibre dans la pensée humaine. Sinon, bien loin de conduire notre volonté, nos croyances se traînent à sa suite dans le bagage des vieux souvenirs ».

Sur le terrain politique, l'*Avenir social* prend nettement position, dès 1891, en faveur d'une série de réformes auxquelles la droite parlementaire est encore très réfractaire : et tout d'abord la revision constitutionnelle et l'instauration d'un régime électoral qui, moyennant la représentation proportionnelle, associera l'universalité des citoyens à la gestion des affaires publiques. Il réclame aussi le service personnel en matière militaire et l'instruction obligatoire combinée avec le respect de la liberté d'enseignement. Ce « triangle démocratique », comme l'appellent les conservateurs, soulève chez la plupart de ceux-ci une hostilité passionnée qui vaudra un jour à quelques-uns, de la part de Godefroid Kurth, l'illustre historien, l'épithète amusante de « coffres forts en délire ».

Cependant le groupe de l'*Avenir social* affronte sans fléchir ces attaques et ces colères. Il y ajoute encore en combattant le protectionnisme et en préconisant la politique coloniale, dont l'impopularité, à droite comme à l'extrême gauche, est presque générale. Bien plus, ce groupe ne se contente pas d'exposer de telles idées par la plume. Ses jeunes capitaines les défendent non moins hardiment à la tribune des grands « meetings contradictoires » qui sont un des phénomènes caractéristiques de cette époque de la politique intérieure belge, et où les chefs socialistes voient, avec un dépit qui va souvent jusqu'à la violence, ces jeunes « calotins » leur disputer l'oreille et l'approbation de leurs auditoires habituels. A Saint-Gilles, puis à Bruxelles, M. Carton de Wiart fonde des cours d'études sociales et politiques où, le soir, des employés, des ouvriers, mêlés à des membres du clergé et à des jeunes gens de la bourgeoisie, viennent, après leur travail, s'initier, sous sa direction, aux problèmes les plus variés. De ces écoles d'un genre alors tout nouveau sortent des disciples qui sont ardents à propager

à leur tour les idées du catholicisme social non moins qu'à organiser pratiquement les œuvres qu'il préconise, telles que les mutualités, les syndicats et les coopératives. C'est pour eux que M. H. Carton de Wiart publie toute une série de « tracts » à bon marché : un *Manuel d'études sociales et politiques*, un *Petit Catéchisme du mutuelliste*, une brochure sur *la Lutte contre l'alcoolisme*, un *Vade-mecum du propagandiste*. Cet apostolat social, qui ne se ralentira plus, le met en relations étroites avec l'école de Liége, dirigée par l'abbé Pottier, et, par-delà les frontières, avec des maîtres déjà autorisés, tels que le comte Albert de Mun en France, Decurtins en Suisse, Toniolo en Italie.

Cependant le problème de la réforme électorale occupe de plus en plus les esprits. Si la vieille Constitution de 1831 apparaît encore, dans sa masse imposante, comme un monument solide et respectable, un de ses articles, celui qui organise le suffrage censitaire, ne répond vraiment plus aux nécessités de l'heure. M. Beernaert l'a compris. Mais par quoi remplacer cette « pierre vermoulue » de l'article 47 ? Conservateurs de gauche, conservateurs de droite, socialistes et radicaux, chaque parti a ses préférences. Les jeunes catholiques, les « démocrates chrétiens », ainsi qu'on commence à les appeler, fondent à ce moment une « Ligue pour le suffrage universel à 25 ans et la représentation proportionnelle ». Ils appellent à sa tête un vieux parlementaire de droite, M. Alphonse Nothomb, ministre d'Etat, que ses idées réformistes ont fait répudier par ses électeurs de Turnhout et dont ils assurent la réélection à Arlon. Mais comment aboutir ? Nul changement ne peut être apporté à un article de la Constitution, s'il n'est approuvé au moins par les deux tiers des suffrages. Aucun parti, aucune formule ne dispose d'une telle majorité à la Chambre. Des conversations et des concessions entre les divers groupes sont donc indispensables. Dans une grande réunion publique tenue à Bruxelles, socialistes, radicaux et démocrates chrétiens se rencontrent. Léon de Lantsheere, Jules Renkin, Henry Carton de Wiart n'ont pas hésité à s'y rendre et à y prendre la parole Grand émoi et grand scandale chez les conservateurs de gauche et chez ceux de droite ! Il est temps, pensent ceux-ci, d'excommunier ces aventuriers de l'*Avenir social* pour lesquels on n'a eu que trop de ménagements. A Gand, un des publicistes les plus distingués de la droite s'écrie en parlant d'eux : « Trois hommes à la mer. » Non sans quelque impertinence, les novateurs dont on fait ainsi l'oraison funèbre répliquent : « Rassurez-vous ! Nous savons nager ! »

En effet, de ce rapprochement entre jeunes catholiques, radicaux et socialistes se dégagea bientôt une formule de conciliation, la

formule Nyssens, qui réalisait le « suffrage universel plural », c'est-à-dire le droit de vote pour tout Belge de 25 ans, avec attribution de votes supplémentaires, jusqu'à concurrence de trois voix au maximum, au profit de la famille, de la propriété, même intime, et de la capacité. M. Beernaert eut l'habileté de se rallier à temps à cette combinaison qui triompha le 18 avril 1893, en dépit de l'opposition des conservateurs de gauche dirigés par M. Frère-Orban et de quelques irréductibles conservateurs de droite groupés autour de M. Woeste.

Le cap de la revision était doublé et heureusement doublé... Grâce à cette réforme, qui devait en entrainer d'autres, le parti catholique belge s'éloignait définitivement de l'extrême conservatisme où il risquait fort de s'enliser. Des concours nouveaux et précieux accouraient à lui de ces rangs populaires où son apostolat social, de plus en plus actif et fécond, allait contrarier toutes les espérances révolutionnaires du parti socialiste. Lorsque l'*Avenir social* avait encouragé le mouvement revisionniste et s'y était mêlé de toutes ses jeunes ardeurs, un droitier important lui avait reproché de « précipiter la crise définitive du parti catholique ». « Ce sera une crise de croissance », avait riposté M. Carton de Wiart. L'événement prouva que la jeunesse avait vu juste.

*
* *

Aux élections communales de 1895, MM. Carton de Wiart et Renkin furent élus dans deux importants faubourgs de Bruxelles, l'un à Saint-Gilles, l'autre à Ixelles. Ils étaient les premiers catholiques à forcer la porte de ces administrations faubouriennes, acquises de longue date aux partis de gauche. Celle de Saint-Gilles, qu'on appelait le Belleville bruxellois, était d'opinions très avancées. Toutefois M. Carton de Wiart ne cessa pas d'y être réélu et d'y représenter l'opposition jusqu'au jour où son entrée dans les Conseils de la Couronne l'obligea à démissionner.

Au scrutin législatif de juillet 1896, sous le régime majoritaire, MM. Carton de Wiart et Renkin furent élus l'un et l'autre députés de Bruxelles. Le premier avait rallié sur son nom 111 192 voix, ce qui constituait un « record » sans précédent. A toutes les élections suivantes, faites sous le régime proportionnaliste, tous deux virent leur mandat renouvelé sans difficultés et sans interruption.

Leur « maiden-speech » parlementaire à l'un et à l'autre fut consacré à la question militaire. Ils réclamaient, comme une réforme urgente, l'abolition du « remplacement » qui permettait aux jeunes gens des classes aisées de se dérober au devoir mili-

taire par le versement d'une « prime » de 1200 à 1600 francs. Déjà quelques années auparavant, à la *Fédération des Cercles catholiques* qui s'étaient réunis, sous la présidence de M. Woeste, dans la petite ville de Dinant, M. Carton de Wiart n'avait pas craint d'appeler ce vieux privilège un « chancre au flanc du parti conservateur ». Mais l'heure n'avait pas encore sonné pour l'extirpation de ce « chancre ». En effet, la droite, s'exagérant les dangers de la vie de caserne, demeurait très hostile, dans sa masse, à toute modification du système de recrutement de l'armée. A la séance de la Chambre du 17 février 1898, un de ses membres les plus considérables, M. Delbeke, député d'Anvers, n'hésitait pas à déclarer : « Le service personnel est mort. La représentation proportionnelle aussi. Elle a cessé d'occuper l'opinion publique. Elle est enterrée pour bien des années, sinon pour toujours. » A quoi M. Carton de Wiart ripostait : « Les idées que vous tuez se portent assez bien ! »

De fait, la représentation proportionnelle devait triompher dès l'année suivante, en dépit de l'opposition des socialistes. Mais le service personnel attendit son tour beaucoup plus longtemps.

Dans l'intervalle, la jeune droite ne cessa de revenir à la charge. Mais ce ne fut qu'en 1909 qu'après des votes de sections qui lui permettaient de risquer sans témérité une manœuvre aussi hardie, M. Schollaert, qui avait été appelé à la tête d'un nouveau cabinet catholique, déclara sans ambages qu'il se ralliait à l'idée du service personnel. La réforme ne pouvait aboutir, — et M. Schollaert ne l'ignorait pas, — que par le concours presque unanime de l'opposition tant socialiste que libérale. Ce fut un beau *tolle* parmi les conservateurs de droite. Dans son indignation, leur chef M. Woeste apostropha le premier ministre, auquel il avait bien voulu, quelques jours auparavant, reconnaître les mérites d'un « brave homme ». D'un ton véhément, il reprocha à M. Schollaert, dans la séance du 12 novembre 1909, de « passer à gauche avec armes et bagages ». Ce fut M. Carton de Wiart qui se chargea de lui répondre : « Comment ! s'écria-t-il, le gouvernement a cette bonne fortune de voir l'opposition se rallier à un projet d'un intérêt national majeur, et on l'accuserait, parce qu'il a accepté ce ralliement, de manquer à son devoir ! Je dis que sa conduite a été aussi loyale que logique et que notre parti peut se féliciter d'avoir à sa tête un « brave homme » — ce qui est déjà quelque chose — et qui a su se révéler aussi un « homme brave ! » Mais le service personnel fut voté, et on sait que M. Schollaert eut l'honneur d'apporter à Léopold II, qui le signa, à Laeken, quelques minutes avant sa mort, le document officiel

qui rendait définitive une réforme à la fois militaire et sociale sur laquelle le vieux roi n'avait cessé d'appeler l'attention de la nation.

*
* *

Dans cette nation quelque peu engourdie par une longue paix et une prospérité sans précédent, beaucoup avaient cessé d'envisager la question militaire sous son véritable aspect : celui de la politique extérieure. La neutralité belge et la garantie solennelle des Puissances leur apparaissaient comme de sûrs boucliers. Il est facile aujourd'hui, après le crime de l'agression allemande, de railler de telles illusions. Mais les honnêtes gens sont excusables lorsqu'ils croient à l'honneur des autres. Pourquoi n'ajouterions-nous pas que le gouvernement belge, condamné par les traités de 1839 à une neutralité perpétuelle, se trouvait contraint, par sa neutralité, à proclamer publiquement cette confiance, même s'il ne l'eût pas éprouvée? Situation véritablement critique, et dont l'histoire refusera d'autant moins le bénéfice aux cabinets belges qui ont précédé les ministères militaristes de MM. Schollaert et de Broqueville que leur illusionnisme sincère ou affecté ne les empêcha pas de réaliser, à grande peine et à grands frais, les fortifications de la Meuse et celles d'Anvers.

A quels artifices oratoires, à quelle prudence dans la discrétion, cette tunique de Nessus de la neutralité condamnait les hommes politiques belges qui voulaient faire comprendre au Parlement la réalité du péril extérieur, on peut en juger en relisant aujourd'hui aux *Annales parlementaires* le compte-rendu des rares débats concernant la politique étrangère. En 1900, un froncement de sourcils du Kaiser avait suffi, — et cet incident diplomatique est peu connu, — pour que le cabinet de M. de Smet de Naeyer renonçât à faire participer un détachement belge à l'expédition de Chine destinée à réprimer les excès des Boxers, dont des sujets et des établissements belges avaient été les victimes. Le 11 décembre 1900, M. Carton de Wiart interpella à ce sujet :

La notion de notre neutralité, dit-il, doit être combinée avec celle de notre indépendance. Cette indépendance nous autorise à défendre souverainement notre territoire contre toute agression étrangère. Le territoire s'étend, en vertu d'une fiction juridique, à nos légations à l'étranger, L'indépendance entraîne non seulement la défense du territoire, mais aussi, dans certains cas, la défense des nationaux. Il ne faut pas, ajoutait-il, faisant une allusion évidente au « veto » allemand, que la notion de notre neutralité soit amputée ou amoindrie par de fausses interprétations, soit dans notre pays, soit à l'étranger.

En 1910, lorsque des menaces apparaissent à l'horizon, M. Carton de Wiart ne laisse pas passer l'occasion de préciser quel est le véritable caractère de la neutralité belge. Chargé du rapport à la Chambre sur la seconde Convention de La Haye, il définit les devoirs de cette neutralité en des termes qui réfutent à l'avance les sophismes actuels des juristes allemands sur le prétendu « droit de passage » que les pays neutres auraient à subir :

Pour observer la neutralité, dit-il, un Etat doit non seulement s'abstenir de prendre part directement aux conflits entre d'autres Etats, mais encore veiller au maintien de l'intégrité de son territoire et empêcher que les belligérants en usent dans un but hostile, soit pour y faire des incursions, soit pour le traverser. Le devoir imposé au neutre de défendre sa neutralité n'est donc ni moins formel ni moins impérieux que celui qui impose le respect de la neutralité au belligérant.

Certes, — insiste-il quelques mois plus tard dans la séance du 12 novembre 1910, — le pays que nous représentons ici n'est pas belliqueux. Il entend réduire ses charges en hommes et en argent à ce que commandent strictement sa situation dans le droit international et les exigences de sa vie économique. Mais ce pays a de plus en plus la conscience de ce qu'il vaut. Il sait ce que coûtent l'invasion et la domination étrangère. S'il ne souffre pas d'impérialisme aigu ni même de chauvinisme, il sait que l'école des Gladstone a une tendance à se raréfier, celle de Benedetti et des Bismarck une tendance à s'augmenter.

Triomphant peu à peu de l'aveuglement des uns et de l'égoïsme des autres, d'aussi graves préoccupations devaient amener le Parlement belge à transformer profoudément tout le régime du recrutement de l'armée. L'heureuse réforme du « service personnel d'un fils par famille », réalisée à la fin de 1909, devait être complétée elle-même deux ans plus tard grâce à la clairvoyante et courageuse initiative de M. de Broqueville. Collaborateurs de celui-ci dans sa tâche gouvernementale, MM. Carton de Wiart et Renkin devaient avoir ainsi la joie d'être associés au triomphe d'une idée pour laquelle ils avaient lutté dès leurs vingt ans.

*
* *

D'ailleurs, toutes les autres idées politiques que *l'Avenir Social* avait inscrites à son programme de 1891 : représentation proportionnelle, réglementation du travail, politique coloniale, instruction obligatoire, arrivèrent elles aussi, l'une après l'autre, par un processus lent mais sûr, à leur maturité et à leur épanouissement. Le rôle de la jeune Droite dans la défense et le succès de ces idées ne laissa pas d'être très délicat, et il lui fallut plus d'une fois, suivant le conseil de Pascal, corriger l'esprit de géométrie par l'esprit de finesse. Certes, le nouveau groupe dont MM. Carton de

Wiart et Renkin avaient été dès 1896 les premiers représentants à la Chambre, et qui s'était grossi, quelques années plus tard, de recrues importantes et brillantes, telles que MM. Verhaegen, Michel Levie, Mabille, de Lantsheere, de Ponthière, aurait pu rompre nettement en visière à la vieille Droite et créer ainsi entre les catholiques belges une scission que l'anticléricalisme aux aguets tâchait d'encourager par tous les moyens. Mais le jeune groupe se refusa toujours à un jeu aussi dangereux. Etroitement uni au gros de la droite pour la défense des questions catholiques proprement dites, ce fut en préconisant, au sein même des réunion plénières de la droite, des solutions sociales et politiques qui avaient pour elles leur mérite propre et l'enchaînement logique des circonstances et du progrès, qu'il parvint graduellement, sans déchirement et presque sans froissement, à rajeunir, de fond en comble, le programme et la physionomie même d'un vieux parti qui cessa petit à petit de s'appeler et d'être appelé le parti « conservateur ».

Parmi les solutions nouvelles auxquelles s'attacha particulièrement l'effort parlementaire de M. Carton de Wiart, certaines aboutirent presque complètement : la représentation proportionnelle, le repos dominical, l'assurance obligatoire contre les accidents du travail et la vieillesse, l'instruction obligatoire et l'enseignement professionnel. Il en fut de même d'autres réformes, d'un intérêt plus pratique encore, qu'il préconisa ou développa comme rapporteur des budgets de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Industrie et du Travail.

Mais quelques-unes, en revanche, restèrent et sont demeurées à mi-chemin ou même à quart de chemin. Il en fut ainsi de deux réformes qu'il avait proposées dès son entrée au Parlement et pour lesquelles il ne cessa de faire campagne. Vainement, à plusieurs reprises, il représenta un ingénieux projet sur le « monopole de l'alcool à production décroissante », qui devait mettre entre les mains de l'Etat la fabrication de l'alcool, en l'obligeant à réduire d'année en année la quantité destinée à la consommation humaine. Il ne parvint qu'à faire aboutir une réforme antialcoolique beaucoup plus modeste, mais qui fut, grâce à lui, réalisée en Belgique avant de l'être dans aucun pays d'Europe : l'interdiction de la fabrication, de la vente et du débit de la liqueur d'absinthe et des produits similaires.

De même, il échoua dans son projet pour la protection de la petite propriété qui devait assurer l'insaisissabilité et l'exonération du bien familial. Le Parlement belge ne retint de ce vaste programme de « homestead » qu'une réforme fragmentaire et d'ailleurs très appréciable : la suppression de la licitation ou partage forcé,

que le baron de Bruggen, ministre de l'Agriculture, consacra par une loi du 16 mai 1900. Plus tard, il est vrai, M. Carton de Wiart devait éprouver la satisfaction de voir les Chambres françaises réaliser par la loi Lemire du 13 juillet 1909, sur le « bien de famille », une des réformes qu'il prônait en Belgique depuis dix ans, et vers la même époque le gouvernement anglo-égyptien lui faisait l'honneur — nul n'étant prophète en son pays — de s'adresser à lui pour l'étude de décrets khédiviaux, aujourd'hui en pleine vigueur, qui ont mis d'innombrables petits propriétaires de la vallée du Nil à l'abri des dangers de l'hypothèque inconsidérée et de l'éviction.

Dans la question des langues, qui a toujours été une question brûlante en Belgique, l'*Avenir social* avait adopté un point de vue qui est demeuré toujours celui de M. Carton de Wiart. Ce point de vue, — on l'a appelé parfois le point de vue « bruxellois », — est véritablement de juste milieu. Il réprouve énergiquement toute séparation administrative qui pourrait affecter l'âme nationale. Il demande qu'un égal respect soit assuré par l'Etat à l'une et à l'autre langue. Bien plus, il formule le vœu qu'au moment d'être admis aux universités, tous ceux qui prétendent exercer quelque influence dans la nation en aspirant aux diplômes de l'enseignement supérieur fassent la preuve d'une connaissance suffisante des deux langues nationales.

*
* *

On apprécierait bien imparfaitement une personnalité aussi complexe et l'influence grandissante qu'elle a prise en Belgique, si l'on ne tenait compte que de sa participation à l'œuvre politique et législative de ce pays. La même activité que M. Carton de Wiart déploie au Parlement trouve à se dépenser aussi au dehors : au Palais de justice, où le jeune avocat ne quitte la présidence de la Conférence du jeune barreau que pour entrer de plain pied au Conseil de l'Ordre, — dans les revues de droit et de jurisprudence où il traite surtout la matière juridique des assurances, — au sein de nombreuses sociétés et de maints groupements d'études ou d'action morale, notamment comme président de la *Société d'économie sociale de Belgique*, de la *Ligue patriotique contre l'alcoolisme*, de la *Société nationale pour la protection des sites et des monuments*, de l'école des arts et métiers de Saint-Gilles. Il n'est pas moins attentif et fidèle au rôle de la presse. Le jour où la *Justice sociale* cesse sa publication, une nouvelle rubrique et une nouvelle signature apparaissent dans le *Journal de Bruxelles*, qui est le doyen des journaux catholiques du pays. Sous le titre de

« Au jour le jour », un rédacteur longtemps mystérieux, qui signe XX, donne, dans un « Premier Bruxelles » quotidien, son opinion sur tous les événements de l'actualité nationale. Ces articles, bien vite remarqués et qui paraîtront sans discontinuer pendant plusieurs années, sont l'œuvre collective de MM. Renkin et Carton de Wiart.

Les choses de l'art et de la littérature n'ont pas cessé, elles non plus, de passionner l'ancien disciple de Barbey d'Aurevilly et de Verlaine. Avec quelques amis, il a fondé, dès 1893, une nouvelle revue d'art et de littérature : *Durendal*, où se révélèrent depuis de nombreux et brillants talents. Avec eux, il organisa à Bruxelles, trois ans plus tard, un « Salon d'art religieux » qui marque une date dans le renouveau de la sculpture et de la peinture chrétiennes. Chaque hiver voit paraître, sous son nom, quelque livre ou brochure. Parfois, vers et prose y sont mêlés, et le souci classique les inspire de plus en plus.

En 1905, paraît un roman historique qui deviendra bientôt populaire, *la Cité ardente*. C'est l'histoire de Liége dressée, au quinzième siècle, contre l'envahisseur d'alors qui était Charles le Téméraire. En contant, dans ce livre plein de vie et de couleur, ce qu'avait été la Belgique d'autrefois, M. Carton de Wiart faisait, sans s'en douter, le tableau prophétique de la Belgique du lendemain. Une seconde œuvre, publiée cinq ans plus tard : *Les Vertus bourgeoises*, est à la fois moins passionnée et plus solide encore d'inspiration et de style. C'est la peinture du vieux Bruxelles et de ses mœurs familiales, mêlée au récit rigoureusement exact de la Révolution brabançonne de 1789 qui délivra les Pays-Bas du joug autrichien. La pensée maîtresse de *la Cité ardente* y réapparaît, c'est-à-dire la formation de l'unité nationale dans la résistance commune à l'oppression étrangère.

Les Vertus bourgeoises n'obtinrent pas un moindre succès que *la Cité ardente*, et l'Académie de Belgique décerna à cette nouvelle œuvre le Prix quinquennal de littérature française. M. Carton de Wiart, pour bien marquer le souci de prosélytisme patriotique qui l'avait guidé, consacra le montant de ce prix officiel à la fondation d'un prix nouveau, destiné à récompenser périodiquement le meilleur ouvrage qui rendrait populaires, sous une forme littéraire, les épisodes les plus remarquables de l'histoire nationale.

*
* *

C'est en juin 1911 que le roi Albert, ayant chargé le baron de Broqueville de la formation d'un nouveau cabinet, le portefeuille

de la Justice fut offert à M. Carton de Wiart. Le chef du nouveau cabinet était un parlementaire très avisé et très autorisé qui souvent avait rempli avec succès, entre la vieille droite et la jeune droite, le rôle d'agent de liaison, parfois même celui d'arbitre. Les circonstances dans lesquelles il acceptait la responsabilité du pouvoir étaient plus que difficiles. Cependant la nécessité de réorganiser profondément la défense nationale dominait de toute sa gravité les préoccupations du roi et de ses ministres et il importait avant tout d'y faire face, même en dépit de quelques dernières résistances à droite, même au prix d'une lourde aggravation des charges financières, même au risque d'alimenter ainsi les griefs de l'opposition.

Aux côtés de M. de Broqueville et de ses collègues, M. Carton de Wiart fut un collaborateur dévoué et habile dans une nouvelle action gouvernementale aussi énergique que féconde qui devait, en un temps très court, réaliser à la fois la réforme militaire, la réforme scolaire, la réforme financière et se traduire, aux élections de 1912, puis aux élections de 1914, par une consolidation et même par un renforcement de la majorité catholique. En même temps, dans le vaste domaine des choses judiciaires, de la législation générale, des cultes, de la bienfaisance et de la sûreté publique qui relèvent en Belgique du département de la Justice, le nouveau ministre fit preuve de l'activité la plus hardie et la plus heureuse. Trop longue serait la liste de toutes les réformes importantes qu'il introduisit par voie législative ou par voie administrative. A peine investi de ses nouvelles fonctions, en quelques semaines avant la clôture de la session de 1911, il obtenait de la Chambre et du Sénat, surpris et conquis par l'évident bon vouloir du jeune garde des sceaux, par sa claire éloquence et sa dialectique persuasive, la discussion et le vote d'une série de lois qui étaient attendues depuis longtemps et que les intéressés désespéraient de voir sortir jamais des limbes parlementaires : extension de la compétence des juges de paix, création de tribunaux de police à Bruxelles et à Anvers, suppression des formalités les plus inutiles de la procédure.

Maintes fois, comme député ou rapporteur du budget, M. Carton de Wiart avait combattu la peur de la personnalité civile qui, en Belgique plus encore qu'en France, hantait les libéraux comme une résurrection archaïque et les légistes comme une nouveauté périlleuse. « Cette crainte maladive de la mainmorte, disait-il notamment le 11 décembre 1906, nous empêche de donner un corps, sinon une âme, aux plus grands intérêts de l'ordre social ou intellectuel. » A peine au pouvoir, il s'empressa de reprendre

et de faire aboutir une réforme de l'espèce, préparée déjà par son ami et prédécesseur Léon de Lantsheere, et qui assurait un statut juridique définitif aux Universités de Louvain et de Bruxelles, désormais reconnues par l'Etat à titre de personnes morales.

La session de 1912 vit une réforme juridique beaucoup plus importante encore, et qui suffirait à elle seule à la réputation de son auteur : la loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance. Cette « charte de l'enfance », — comme on l'a appelée, — organise à la fois la déchéance de la puissance paternelle, le sort des mineurs traduits en justice et la répression des crimes et délits contre la moralité ou la faiblesse de l'enfance. L'audace de la réforme arrêtait beaucoup d'esprits. Les uns considéraient comme chimérique cette combinaison de la répression et du patronage. D'autres s'effrayaient de l'importance nouvelle que ce régime allait donner aux établissements libres de bienfaisance, c'est-à-dire à des maisons religieuses. M. Carton de Wiart tint bon. Il apporta dans la défense de sa réforme une telle ardeur de conviction, il démontra si nettement combien le remède était approprié au fléau de la criminalité juvénile grandissante qu'il finit par rallier à sa loi une imposante majorité où se rencontrèrent à la fois des catholiques, des libéraux et des socialistes.

La session de 1913 vit aboutir un autre progrès juridique réclamé depuis longtemps : il s'agissait de la refonte complète de la loi sur les sociétés commerciales, dont on comprend l'importance dans un pays où l'association est mise, sous toutes ses formes, au service du commerce et de l'industrie. La loi du 25 mai 1913, qui fut longuement et savamment débattue, devait assainir le marché financier belge par la réglementation des émissions et la publicité des bilans, et concilier, avec les droits des créanciers, le bon fonctionnement des rouages administratifs, l'intérêt des actionnaires et des obligations des sociétés.

En même temps qu'il poursuivait cette œuvre législative, il eut la satisfaction de régler, par un arrangement définitif avec les princesses, filles du feu roi, et qui fut ratifié par les Chambres, la question délicate et longtemps litigieuse du partage de la succession de Léopold II. On lui doit aussi la création du Conseil de législation dont le rôle apparut aussitôt considérable et semble destiné à le devenir davantage encore, dans un pays où il n'existe ni Conseil d'Etat, ni tribunaux administratifs, — ainsi que la création d'un Conseil supérieur de la bienfaisance, auquel sont soumis les nombreux problèmes relatifs à l'assistance publique. Encouragé par la reine Elisabeth, toujours penchée sur les souffrances des humbles, il s'occupa de coordonner en un « Office interna-

tional de la Protection de l'enfance » les efforts tentés dans tous les pays en faveur de l'enfance abandonnée ou malheureuse.

Partout, dans le régime des établissements d'aliénés et des instituts pour aveugles, sourds-muets ou anormaux, dans les méthodes d'instruction criminelle et de police judiciaire, l'activité personnelle du jeune garde des sceaux faisait rayonner, de son cabinet ministériel jusqu'aux rouages administratifs les plus éloignés de ce centre, le même esprit nouveau, pénétré de générosité sociale, attentif à tous les progrès, impitoyable à toutes les routines.

*
* *

Le dimanche 26 juillet 1914, M. Carton de Wiart était à Beloeil pour y associer le Gouvernement belge aux fêtes organisées à l'occasion du centenaire du maréchal prince de Ligne. Dès le surlendemain, le gouvernement belge, inquiet de la tournure que prenaient les événements, décidait de mettre l'armée sur « le pied de paix renforcée » et le 31 juillet, à minuit, il décrétait la mobilisation générale. C'est le surlendemain, dimanche 2 août, à 7 heures du soir, que le ministre d'Allemagne remettait à M. Davignon, ministre des affaires étrangères de Belgique, l'ultimatum par lequel le gouvernement allemand exigeait le libre passage de ses troupes afin de mieux surprendre la France. La réponse devait être donnée dans les douze heures. Elle le fut. Cette réponse restera une des plus belles pages dans l'histoire de l'humanité. M. Carton de Wiart fut un de ceux qui collaborèrent directement à sa rédaction.

Sans un instant de retard, il fallait, aussi bien dans l'ordre des intérêts civils que dans l'ordre des intérêts militaires, improviser les directions indispensables, donner à toute éventualité des instructions précises à toutes les autorités judiciaires ou administratives. Convoqué aussitôt, le Parlement belge adopta d'enthousiasme, dans la pathétique séance du 4 août, toutes les lois de circonstances : « Législation de guerre étudiée, délibérée, votée à la hâte, mais sans fièvre, a dit M. Carton de Wiart, lorsque déjà, dans les régions de Verviers et de Herve, le brutal galop des uhlans faisait s'envoler aux sabots des chevaux toutes les libertés dont nous avions la garde et le culte. »

Le 18 août, après la défense héroïque et la chute de Liége, le gouvernement belge, obligé de défendre sa souveraineté pied à pied, comme il défendait son sol, devant une invasion innombrable et d'une atrocité sans exemple, dut se retrancher à Anvers. Dès les premières nouvelles des tueries et des incendies, M. Carton de Wiart constitua la *Commission d'enquête sur la violation des*

règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre et dénonça au monde, par la publication successive des rapports que lui adressa cette Commission et, plus tard, par celle du troisième Livre Gris (réponse péremptoire aux calomnies des Allemands et à leurs essais de disculpation), les forfaits d'une race qu'on avait prise à tort pour une race civilisée. Convaincu de l'importance qu'exercerait un jour, dans cet immense conflit, l'opinion des pays neutres, et notamment celle des Etats-Unis d'Amérique, il partit lui-même pour Washington, le 30 août 1914, en qualité d'envoyé extraordinaire de S. M. le Roi des Belges auprès de M. le président Wilson, accompagné de trois ministres d'Etat : MM. de Sadeleer, Hymans et Vandervelde.

La mission fut reçue en audience spéciale le 1er septembre, à Buckingham-Palace, par le roi d'Angleterre, à qui elle apporta l'expression de la reconnaissance de la nation pour la fidélité avec laquelle l'Angleterre, garante de la neutralité belge, avait rempli son devoir de garantie. La veille du jour où la mission royale débarqua à New-York, et en vue d'essayer de prévenir l'impression que devait produire, sur une nation d'honnêtes gens, la révélation des circonstances dans lesquelles s'était produite l'invasion de la Belgique, Guillaume II n'hésita pas à câbler à M. le président Wilson le message tristement fameux du 7 septembre par lequel il dénonçait les prétendues violences commises par les Belges, et notamment par les femmes, sur les blessés allemands! Il ajoutait que de telles violences avaient nécessité des répressions bien pénibles pour lui. « Mon cœur saigne pour Louvain! » était-il dit dans cette dépêche, dont la critique la plus indulgente dira qu'elle constitue un chef-d'œuvre d'inconscience!

La mission royale fut reçue par M. Wilson à la Maison-Blanche le 16 septembre. Dans son discours en réponse à celui de M. Carton de Wiart, le Président des Etats-Unis exprima en termes significatifs son admiration très vive pour le peuple belge et son respect pour le roi Albert. Ce ne fut qu'après avoir reçu la mission belge et conféré avec elle que le Président Wilson répondit au message de l'empereur d'Allemagne. Les termes de cette réponse, où il n'est question ni d'admiration ni de respect, méritent d'être comparés avec le discours du Président à la mission belge. Celle-ci fut accueillie ensuite dans les principales Universités des Etats-Unis, à Columbia, à Harvard, à Chicago, puis après avoir reçu au Canada un accueil vraiment triomphal de la part des autorités et de la population du Dominion, elle eut l'occasion de conférer avec de nombreuses personnalités américaines, notamment avec M. Roosevelt. En éclairant l'opinion

sur la situation de la Belgique, sur sa loyauté, sur son courage, sur ses infortunes, la mission provoqua aux Etats-Unis un admirable et puissant courant de sympathie et de solidarité qui se traduisit notamment par l'organisation du ravitaillement de la population des régions occupées que l'Allemagne abandonnait à la famine, en attendant qu'elle emmenât en captivité les ouvriers valides qu'elle devait y trouver.

La mission rejoignit le Gouvernement du roi à Ostende dès le 10 octobre, à peu près à la veille du jour où, menacé à nouveau de tomber aux mains de l'ennemi, il dut se résoudre à accepter au Havre la généreuse hospitalité de la France.

Au Havre, en l'absence de M. de Broqueville, retenu auprès de l'armée, M. Carton de Wiart installa les services du Gouvernement belge. Il s'occupa ensuite d'y organiser la documentation et la propagande ainsi que l'assistance aux prisonniers de guerre belges et y créa bientôt, sous son active présidence, une Commission qui étudie et met au point toutes les mesures juridiques en vue de la libération du territoire Certes, ce ne sera pas pour les historiens un des objets les moins intéressants de la grande guerre que cette énergie calme, toute de sagesse, de confiance et de dignité, avec laquelle les ministres du roi Albert, installés en « terre d'asile », font face, avec les moyens les plus réduits, à tous les besoins militaires, diplomatiques, juridiques, financiers, économiques, d'un cataclysme sans précédent, tandis que l'armée, où les vides faits par la mort se comblent chaque jour d'héroïques recrues sorties du pays occupé, tient vaillamment, en sol belge, cette section essentielle du front commun des Alliés, où le mois d'octobre 1914 vit l'arrêt définitif de l'invasion.

*
* *

On sait qu'arrêtée en mai 1915 à Bruxelles par les Allemands, à qui son ardent patriotisme portait ombrage, et enfermée par eux à Berlin dans une prison de droit commun, Mme Carton de Wiart subit avec une courageuse simplicité, sans vouloir demander ni même accepter aucune atténuation de peine, la dure captivité qui l'arrachait à son pays et à ses jeunes enfants. Enfin libérée, grâce à la généreuse intervention de S. M. le roi d'Espagne, mais demeurée exilée, elle fut l'objet dans une cérémonie organisée le 28 octobre 1916, au Palais de Justice de Paris, à la mémoire des membres du Barreau morts pour la patrie, d'un hommage aussi solennel que délicat de la part de M. le Président de la République.

La femme à laquelle s'adressait un tel hommage s'est consolée

par une action nouvelle, en exil, de l'éloignement de tant d'œuvres fondées au pays occupé. Depuis qu'elle a rejoint son mari au Havre, elle y consacre, toute vaillante et jeune encore sous ses cheveux prématurément argentés, le meilleur de son activité à la formation et à la direction des colonies scolaires, où sont rassemblés, par milliers, les enfants des réfugiés belges et surtout ceux des familles de la région de l'Yser que la guerre exposait, dans leurs villages à demi détruits, à des risques de tout genre. Pour assurer à la Belgique de demain une nouvelle génération qui sera bien préparée à ses grandes tâches de restauration nationale, elle poursuit de la sorte une œuvre à laquelle elle se consacrait déjà, de toute son intelligence et de tout son cœur, au temps heureux de la paix : la protection de l'enfance.

Ainsi, à côté d'un homme d'Etat véritablement « représentatif » de la nation belge, et qu'elle seconde admirablement dans la vie publique sans négliger jamais les moindres devoirs de la vie domestique et de la vie de société, cette noble femme achève, suivant un exemple que tous les foyers belges trouvent aujourd'hui au foyer royal, de réaliser le type d'une de ces « familles dirigeantes », dont la précieuse influence est, au dire de Le Play, plus profonde et plus féconde encore dans les petits pays que dans les grands.
